

# Procès-verbal du Conseil Municipal

**Séance du LUNDI 19 JUIN 2023 à 18 h 30  
en mairie de Mondragon**

Sous la Présidence de Christian PEYRON, Monsieur Le Maire, en mairie.

**Etaient présents :**

*Messieurs : MARSEILLES P- LEBEGUE J- MARCHAND G- TRAMIER JF- CHARLES P- AIME N- BLANC D- MAUCCI D*

**Etaient présentes :**

*Mesdames : ALTIER MA- BERNARD J- BALBI F- ROMANINI B- VICENTE V- DEPEYRE A- ROS C- CASTELAS M- RIGGIO B- LLORET S*

**Procurations :** *SANCHEZ B à ALTIER M-A, SABATIER T à CHARLES P, GILLET N à ROMANINI B, GARCIA A à LEBEGUE J, TRUC Y à PEYRON C, MARCHAND A à MARCHAND G*

**Absents excusés :** *CORNILLON D*

## 1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

*Rapporteur : M. PEYRON*

Patrice CHARLES se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

25 votes pour.

## 2/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023

*Rapporteur : M. PEYRON*

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

25 votes pour.

## 3/DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET DE LA COMMUNE

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Il est approuvé à la majorité de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget de la commune, comme suit :

FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES		RECETTES	
Article	+	-	+	-
<b>Chapitre 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>				
627	1 000.00			
<b>TOTAL 011</b>	<b>1 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Chapitre 66 : CHARGES FINANCIERES</b>				
66111	1 000.00			
661121	1 960.00			
<b>TOTAL 66</b>	<b>2 960.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

<b>Chapitre 74 : DOTATION</b>				
741121			63 750.00	
<b>TOTAL 74</b>			<b>63 750.00</b>	
<b>023</b>	<b>59 790.00</b>			
	<b>63 750.00</b>	<b>00.00</b>	<b>63 750.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>63 750.00</b>		<b>63 750.00</b>	

<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>Article</b>	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
<b>Chapitre 16 : EMPRUNTS ET DETTES</b>				
1641	11 000.00		100 000.00	
<b>TOTAL 16</b>	<b>11 000.00</b>	<b>00.00</b>	<b>100 000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Chapitre 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
21828	100 000.00			
2138	48 790.00			
<b>TOTAL 21</b>	<b>148 790.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>021</b>			<b>59 790.00</b>	
	<b>159 790.00</b>	<b>00.00</b>	<b>159 790.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>159 790.00</b>		<b>159 790.00</b>	

24 votes pour.

1 vote contre.

**4/CONTRAT DE PRÊT D'UN MONTANT DE 100 000€ POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UN CAMION POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Il est approuvé à l'unanimité un emprunt à la Banque Postale d'un montant de 100 000€ à taux fixe sur 8 ans pour le financement d'un camion.

**La Banque Postale :**

Durée du contrat de prêt : 8 ans

Montant : 100 000,00 €EUROS

Taux d'intérêt annuel : **taux fixe de 4.06%**

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

25 votes pour.

**5/DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE***Rapporteur : Christian PEYRON*

Il est approuvé à l'unanimité la décision modificative du budget assainissement.

Les opérations budgétaires et comptables comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>				
	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Article</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
<b>Chapitre 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>				
627	400.00			
<b>TOTAL 011</b>	<b>400.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Chapitre 66 : CHARGES FINANCIERES</b>				
66111	4 300.00			
661121	4 300.00			
<b>TOTAL 66</b>	<b>9 400.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Chapitre 70 : PRESTATIONS DE SERVICES</b>				
70611			10 000.00	
70613			5 000.00	
<b>TOTAL 70</b>			<b>15 000.00</b>	
<b>023</b>	<b>5 200.00</b>			
	<b>15 000.00</b>	<b>00.00</b>	<b>15 000.00</b>	
	<b>15 000.00</b>		<b>15 000.00</b>	

<b>INVESTISSEMENT</b>				
	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Article</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
<b>Chapitre 16 : EMPRUNTS ET DETTES</b>				
1641	3 000.00		400 000.00	
<b>TOTAL 16</b>	<b>3 000.00</b>	<b>00.00</b>	<b>400 000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Chapitre 23 : TRAVAUX EN COURS</b>				
2313	402 200.00			
<b>TOTAL 23</b>	<b>402 200.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>021</b>			<b>5 200.00</b>	
	<b>405 200.00</b>	<b>00.00</b>	<b>405 200.00</b>	
	<b>405 200.00</b>		<b>405 200.00</b>	

25 votes pour.

## **6/CONTRAT DE PRÊT D'UN MONTANT DE 400 000€ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Il est approuvé à l'unanimité de recourir à l'emprunt pour financer les travaux.

3 organismes bancaires ont été consultés pour un prêt de 400 000 € à taux fixe sur une durée de 25 ans.

La banque postale a répondu sur ces critères, comme suit :

**La Banque Postale** sur la base d'un remboursement trimestriel selon les modalités suivantes :

Durée du contrat de prêt	: 25 ans
Montant	: 400 000,00 EUROS
Versement des fonds	: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 30/11/2023, en une fois avec versement automatique à cette date.
Taux d'intérêt annuel	: <b>taux fixe de 4,14%</b>
Base de calcul des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
Echéances d'amortissement et d'intérêts	: périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	: échéances constantes
Commission d'engagement	: 0,10 % du montant du contrat de prêt

25 votes pour.

## **7/CESSION DU BIEN SITUÉ SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION I N°699**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Il est approuvé à l'unanimité l'acceptation de l'offre d'achat de Madame Fatira ALLAL pour lui céder la parcelle cadastrée section I n°699 au prix de 85 000€.

Les frais de notaire, frais d'agence et les éventuels frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

25 votes pour.

## **8/CESSION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION N°1523 - 1524 ET 1525.**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

La cession à la société RAMPA RÉALISATIONS des parcelles cadastrées section B N°1523, 1524 et 1525 pour une contenance totale de 2 704 m<sup>2</sup> est approuvée à la majorité.

Les frais de notaire et les éventuels frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

24 votes pour.

1 vote contre.

## **9/RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC CONCÉDÉ A LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Il est approuvé à l'unanimité de procéder au renouvellement de la convention de superposition d'affectations relative à l'accès vers le lotissement du « Millénaire » et valider le principe d'intégration sur la voie d'accès (VC N°51) au lotissement artisanal des « Plantades », de son ouvrage associé à une surface de terrain.

25 votes pour.

**10/ABROGE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 6/2023 AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MIXTE EN BORDURE DE RN7- SOLLICITATION DETR 2023**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

L'abrogation et le remplacement de la délibération 6/2023 est approuvé à l'unanimité.

Le plan de financement prévisionnel pour l'aménagement de la piste mixte en bordure de la Nationale 7 se décompose comme suit :

Financier	Type d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Conseil Général	CDST 2020-2022	167 250.00€	50%
Etat	DETR 2023	66 900.00€	20%
Commune	Autofinancement	100 350.00€	30%
TOTAL HT		334 500.00 €	100%

La demande au titre de la DETR 2023 est portée à 66 900€.

25 votes pour.

**11/DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DES ENS POUR L'ÎLE VIEILLE**

*Rapporteur : Bruna ROMANINI*

Il a été approuvé à l'unanimité de solliciter une subvention du Conseil Départemental de Vaucluse comme suit :

- 29 999.43€ de Fonctionnement tel que prévu dans le Plan de gestion,
- 10 350.00€ de Fonctionnement au titre des dépenses supplémentaires,
- 13 380.00€ d'Investissement au titre du plein achèvement du programme d'aménagement du site pour l'accueil du public.

25 votes pour.

**12/FERME PÉDAGOGIQUE DU PATATIN : « UNE RÉSERVE DE POLLINISATION ET DE BIODIVERSITÉ EN PROVENCE » - SOLLICITATION FONDS VERT « ACCOMPAGNEMENT DE LA STRATÉGIE NATIONALE BIODIVERSITÉ 2030 »**

*Rapporteur : Bruna ROMANINI*

Il est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée :

1. Officialiser et protéger la réserve de biodiversité avec la signalétique
2. Restaurer les bories provençales
3. Créer un sentier botanique en sauvant les « restanques » provençales
4. Installer une classe d'école dans la forêt
5. Aménager la ferme du Patatin pour sensibiliser les citoyens à l'environnement

25 votes pour.

**13/SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CERCLE D'HALTHÉROPHILIE ET CULTURISTE MONDRAGONNAIS**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

L'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500€, pour permettre aux pratiquants de participer au Championnat de France et au Grand Prix Fédéral 2022/2023 a été accordée à l'unanimité par l'assemblée.

25 votes pour.

**14/SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LE SYNDICAT D'INITIATIVE BOLLENE**

*Rapporteur : Marie-Andrée ALTIER*

Il est décidé d'émettre un avis favorable à l'unanimité et il est donc proposer de verser une subvention d'un montant de 200€ pour l'année 2023 au Syndicat d'Initiative de Bollène.

25 votes pour.

**15/SUBVENTIONS A L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS**

*Rapporteur : Josette BERNARD*

Il est voté à l'unanimité le versement d'une subvention de fonctionnement 2023 de 200€, pour permettre à l'association de mener des actions en faveur des 2847 adhérents du département et de leurs familles en cas d'évènement malheureux, notamment auprès des enfants des collègues décédés.

25 votes pour.

**16/ACCEPTATION D'UN DON A LA SUITE DE LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION « NUANCES »**

*Rapporteur : Josette BERNARD*

Il est voté à l'unanimité une intention de don de l'association « NUANCES » à la commune de 392.42€ à la suite de la dissolution de l'association.

Le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil Municipal.

25 votes pour.

**17/MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE**

*Rapporteur : Marie-Andrée ALTIER*

Le projet de règlement intérieur de la garderie périscolaire à partir du lundi 4 septembre 2023 a été approuvé à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

25 votes pour.

**18/INTÉGRATION DIRECTE AU POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Il a été approuvé à l'unanimité la création de poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et de modifier le tableau des effectifs en conséquence et d'inscrire au budget de la Commune les crédits correspondants.

25 votes pour.

## **19/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION DE POSTES POUR DONNER SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADE 2023**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Il est approuvé à l'unanimité la création des postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 :

1. 1 adjoint administratif principal première classe à temps complet
2. 1 adjoint technique principal première classe à temps non complet (30/35)
3. 1 agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal première classe à temps non complet (28/35)

Et au même titre de supprimer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 :

1. 1 adjoint administratif principal deuxième classe à temps complet
2. 1 adjoint technique principal deuxième classe à temps non complet (30/35)
3. 1 agent spécialisé des écoles maternelles principal deuxième classe à temps non complet (28/35)

25 votes pour.

## **20/RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE RECONNUS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**

*Rapporteur : Jean LEBEGUE*

Il est approuvé à l'unanimité de renouveler la convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles la commune de Mondragon assurera la maintenance à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

25 votes pour.

## **21/ASSAINISSEMENT DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2022 DE LA SAUR**

*Rapporteur : Jean LEBEGUE*

Il est pris acte du rapport d'activité annuel 2022 de la SAUR.

25 votes pour

## **INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **• Arrêtés décidant de la révision de loyer de biens communaux**

- Le loyer mensuel de la place de parking n°6 (rue Anatole France) occupée par Monsieur WASILEWSKI André est porté à 50.81€ à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 (loyer antérieur 46.70€) – Arrêté n° 276/2023.
- Le loyer mensuel de la place de parking n°3 (rue Anatole France) occupée par Monsieur et Madame CACHAT Henri est porté à 50.81€ à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 (loyer antérieur 46.70€) – Arrêté n° 275/2023.
- Le loyer mensuel de la place de parking n°4 (rue Anatole France) occupée par Monsieur BROSSARD Serge est porté à 50€81 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 (loyer antérieur 46€70) – Arrêté n° 274/2023.

- Le loyer mensuel de la place de parking n°2 (rue Anatole France) occupée par Monsieur et Madame ANDRE Stéphane est porté à 50€81 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 (loyer antérieur 46€70) - Arrêté n° 273/2023.
- Le loyer mensuel de la place de parking n°8 (rue Anatole France) occupée par Monsieur MARTINEZ Joseph est porté à 50€81 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 (loyer antérieur 46€70) - Arrêté n° 272/2023.
- Le loyer mensuel d'un logement (116, Chemin Jean Moulin) occupé par Madame BERAFTA Karine est porté à 567€ à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 (loyer antérieur 548€) - Arrêté n° 271/2023.

- **Arrêté décidant de la location d'un bien communal**

L'emplacement de parking, n°5 au garage couvert sis rue Anatole France, est attribué à Monsieur ORMIERS Maxime et Madame MAZELIER Mélanie à compter du 15 juin 2023 pour un loyer mensuel de 45€ - Arrêté n° 315/2023.

- **Gestion des cimetières :**

Acquisition d'une concession trentenaire n° 12 Allée des Tamaris– Peyrafeux II en date 26 avril 2023 pour un montant de 525€ par Madame DUBLE Stéphanie (née LACROIX).

- **Décision du Maire :**

Décision n°308/2023 portant sur la signature du contrat de partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône.

**AUCUNE QUESTION DIVERSE.**

**La séance est levée à 19h15.**

Fait à MONDRAGON, le 27 juin 2023

**Le Maire de Mondragon,  
Christian PEYRON.**



**Le Secrétaire de séance,  
Patrice CHARLES.**



## Signature des membres présents :

1- PEYRON Christian

2- SANCHEZ Benoît

3- ALTIER Marie-Andrée

4- MARSEILLES Patrice

5- BERNARD Josette

6- LEBEGUE Jean

7- BALBI Francette

8- MARCHAND Guy

9- MARCHAND Any

10- MAUCCI Denis

11- SABATIER Thierry

12- LLORET Suzy

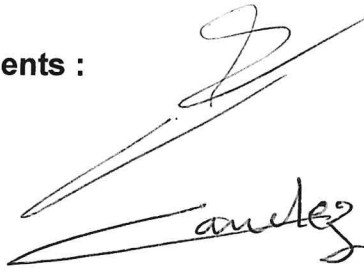
13- RIGGIO Béatrice

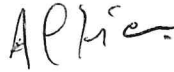
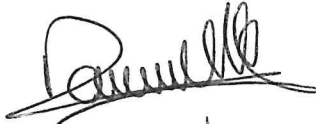
14- ROMANINI Bruna

15- BLANC Didier

16- TRAMIER Jean-François

17- ROS Céline



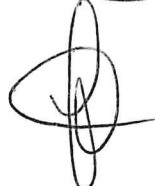










18- VICENTE Virginie

19- CHARLES Patrice

20- GILLET Nadine

21- TRUC Yannick

22- AIME Nicolas

23- GARCIA Aurélie

24- CASTELAS Morgane

25- DEPEYRE Arlette

26 – COTTIN Jean-Claude

A vertical column of five handwritten signatures in black ink, corresponding to items 18 through 22. The signatures are stylized and cursive.

A handwritten signature in black ink, corresponding to item 24. The signature is written in a cursive style.

A handwritten signature in black ink, corresponding to item 26. The signature is written in a cursive style.